Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212900179-20251124-20250604-DE

Département du FINISTERE

Arrondissement De BREST

Nbre de Conseillers En exercice : 15

Commune de BRELES
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. COLIN, Maire.

Président : M. COLIN, Maire

Présents : MM. Guy COLIN, Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Joséphine PRIGENT, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Michelle MICHEL.

Excusé : M. Bernard QUEMENEUR et Mme Laëtitia CADALEN qui donnent respectivement pouvoir à MM. Roland JESTIN et Gildas FOREST

Secrétaire de séance : Gilbert LE GALL ;

****

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale a pour objet de définir un projet stratégique global à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic qui tient compte de l'ensemble des problématiques et des acteurs du territoire. La convention permet d'identifier les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes du pays d'Iroise, de définir un plan d'actions, de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026–2030, établi entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la Communauté de communes du Pays d'Iroise, les 19 communes membres et le Département du Finistère ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 traduit la volonté commune des partenaires d'approfondir cette coopération et de poursuivre les actions engagées, tout en tenant compte des évolutions sociales, démographiques et territoriales identifiées depuis la mise en œuvre de la première CTG pour la période 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT que cette CTG permet d'articuler les politiques familiales locales avec les orientations nationales et départementales, tout en valorisant la spécificité et les besoins du Pays d'Iroise, territoire aux dynamiques sociales et familiales variées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Approuve le projet de convention CTG 2026/2030,
- Approuve la convention de mutualisation du poste de chargée de coopération CTG,
- Désigne Mme Marie DIVERRES, représentant titulaire et Mme Hélène VINCENT, représentant suppléant pour le comité de pilotage CTG.

DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE.

MAIRIE de BRELES 29810 (Finistère)